

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 926

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« l’ordonnance d’accueil provisoire »,

les mots :

« cette ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel